1162 Saint-Prex, le 24 novembre 2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM
Séance du mardi 24 novembre 2026
Présidence : Mme Chantal Trabaud

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM
Préavis n° 05/09/2026

- vu le préavis du Comité de Direction
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

d'accorder au Comité de Direction, pour la période législative du 20 août 2026 au 30 juin 2031, les autorisations générales suivantes :

1. d'accorder au Comité de Direction de la PRM l'autorisation générale de plaider devant toutes les autorités judiciaires, administratives ou arbitraires ;
2. d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 par cas, avec l'obligation d'annonce à al CoFin ;
3. de placer les disponibilités de la trésorerie auprès d'établissements bancaires, de Postfinance, d'assurances, de collectivités publiques et d'entreprises établies en Suisse, avec de solides garanties financières ;
4. d'admettre que le Comité de Direction renseigne le Conseil Intercommunal, par communication, au début de chaque année, sur l'usage qu'il a fait de ces autorisations ;
5. de dire, qu'en fin de législature, les autorisations générales courent jusqu'à l'adoption des nouvelles autorisations générales fixées par les Autorités Intercommunal es de la nouvelle législature, mais au plus tard jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

La Présidente

Chantal Trabaud

Le Secrétaire

Steve Bruchez

Pour rappel, dans les associations de communes, les décisions adoptées par le conseil intercommunal sont soumises au référendum. Elles sont publiées et affichées aux piliers publics des communes membres (art. 166/167/168 LEDP et 114 LC). Ne peuvent cependant faire l'objet d'une demande de référendum : les nominations et les élections ; les décisions qui concernent l'organisation et le fonctionnement du conseil ou ses rapports avec le comité de direction ; le budget pris dans son ensemble ; la gestion et les comptes ; les emprunts ; les dépenses liées ; les décisions qui maintiennent l'état de choses existant.